



## Déclaration Commune des organisations syndicales représentatives dans le champ des agents de direction,

Paris le 18 avril 2024

Vous êtes Agent de Direction dans un organisme de Sécurité sociale. Depuis près de 20 ans votre situation professionnelle est régie par une classification des emplois et des rémunérations qui n'a pas évolué.

Les classifications sont des outils de gestion et de dynamisation essentiels qui doivent être à la hauteur des enjeux de la sécurité sociale (attractivité, fidélisation, engagement, mobilisation).

Il devient donc urgent que la classification des agents de direction soit mise en adéquation avec l'évolution de vos responsabilités et traduise la légitime reconnaissance de vos compétences et mérites. La négociation qui vient de s'ouvrir à l'UCANSS sur sa révision en offre la possibilité.

Après un état des lieux descriptif de l'UCANSS venu présenter un certain nombre de réalités et d'enjeux, les partenaires sociaux sont entrés dans le vif de la négociation.

Les organisations syndicales des agents de direction, Snpdos CFDT, SNPDOSS CFE-CGC, SNADEOS-CFTC, UNSA-ADOSS et SNFOCOS s'unissent pour exiger d'une seule voix la révision de la grille de rémunération telle que proposée par l'UCANSS. Cette refonte de la classification doit bénéficier de façon substantielle dès son entrée en vigueur, à tous les agents de direction et pas uniquement aux coefficients de base des niveaux d'emplois ou par un relèvement illusoire des plafonds.

C'est la raison pour laquelle une demande de revalorisation significative, pérenne et immédiate de la rémunération pour tous les agents de direction est exigée.

Il va de soi que cette revalorisation doit être supérieure à celle consentie lors de la réforme de 2005 (20 points).

Les organisations syndicales des agents de direction, Snpdos CFDT, SNPDOSS CFE-CGC, SNADEOS- CFTC, UNSA-ADOSS et SNFOCOS ont pris note de la suppression des organismes de catégorie D.

Cette proposition constitue une première avancée. Elle reste cependant bien insuffisante et lacunaire au vu de l'évolution des fonctions de direction et de surcroît dans un contexte de perte de pouvoir d'achat de 15% depuis 2010. De plus, les propositions de l'Ucanss de fongibilité des points déjà acquis pourraient priver de toutes revalorisations près de 80% des agents de direction.

Après 3 mois de négociation, les organisations syndicales n'ont aucune vue d'ensemble des propositions de l'employeur. L'UCANSS évoque d'hypothétiques mesures complémentaires mais ne les présente pas.

Afin de remédier à l'absence de visibilité liée à cette méthodologie cloisonnée, **les organisations syndicales exigent la tenue d'une réunion d'urgence le 14 mai 2024 après-midi** pour que l'Ucanss présente de façon globale l'ensemble des mesures envisagées (grilles, part variable, points pour responsabilités supplémentaires, mobilité, ...), après communication des documents en amont.

Pour l'heure, et selon l'UCANSS, la traduction financière de la nouvelle grille s'établirait entre 1,2 M€ et 1,4 M€ pour les ADD. Si l'on considère le montant de 160 M€ alloué pour les trois négociations (E/C ; PC ; ADD) rapporté à la masse salariale des agents de direction dans l'Institution, nous sommes loin du compte !

Par votre action et votre investissement au quotidien, vous permettez à notre Institution de jouer son rôle essentiel d'amortisseur social.

Ainsi, au-delà de la compensation de la perte de pouvoir d'achat, les organisations syndicales Snpdos CFDT, SNPDOSS CFE-CGC, SNADEOS-CFTC, UNSA-ADOSS et SNFOCOS militent pour que la nouvelle classification traduise une véritable reconnaissance de votre contribution à l'efficacité du service public de la sécurité sociale au service de nos concitoyens.

Snpdos CFDT

Alain JOZROLAND

SNPDOSS CFE-CGC

Mireille DISPOT

SNADEOS-CFTC

Benoit VOLKOFF

UNSA-ADOSS

Vincent LEPRINCE

SNFOCOS

Bruno GASPARINI